ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des produits

Question écrite n° 11836

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème de gavage des oies et des canards et de leurs produits dérivés. Au moment où se sont mis en place le suivi sanitaire renforcé de la viande bovine et la valorisation de produits avicoles par la mise en place de labels, il conviendrait de s'inquiéter de la viande oies et canards. En effet, les carcasses des oies et des canards entrent dans le circuit normal. Or, ces bêtes subissent un traitement particulier, alimentation très riche pendant 15 à 20 jours de gavage, donnant une viande de qualité différente. Par ailleurs, ce gavage fragilise les organismes et, de ce fait, il y a recours à des programmes sanitaires particuliers avec utilisation de nombre d'antibiotiques, de vitamines, d'oligo-éléments dont les contrôles vétérinaires sont difficilement applicables. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de faire contrôler les ateliers de gavage, de tracer les carcasses, d'étiqueter les produits et de signaler spécifiquement les produits dérivés d'animaux de gavage.

Texte de la réponse

Les produits dérivés du gavage des oies et des canards font l'objet, comme l'ensemble des produits agricoles et alimentaires, d'un suivi dans les domaines sanitaires et hygiéniques de la part des services de contrôle de l'Etat. Ces contrôles s'exercent à tous les stades de la filière, de l'atelier de gavage, à la transformation et à la distribution. Les producteurs peuvent, dans le cadre de procédures volontaires, tels les labels ou la certification de conformité, valoriser la qualité des produits ainsi obtenus.

Données clés

Auteur : M. Armand Jung
Circonscription : Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11836
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1548
Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 317